



1^{ER} COMITÉ DE PILOTAGE SCHÉMAS DIRECTEURS HYDROMORPHOLOGIQUES DES GAVES

13 décembre 2019

Introduction par Mme la Sénatrice

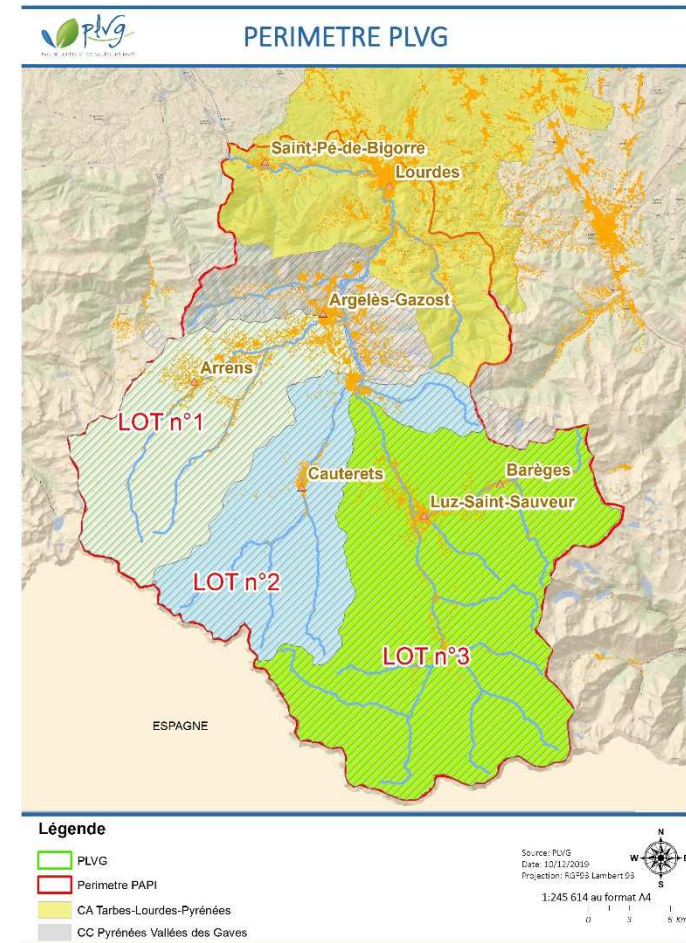


- Crues 2012 et 2013 -> PAPI 1
 - Appui sur finalisation travaux post-crue 2013
 - Stratégie et programme d'actions du PAPI 2, enjeux forts :
 - Compétence GEMAPI : gestion des milieux et prévention des inondations
 - Gestion patrimonial des ouvrages de protection
 - Prise en compte du changement climatique

Contexte et objectifs

- Schémas directeurs hydrauliques et hydromorphologiques globales à l'échelle des grandes unités hydrographiques
 - Bassin du gave d'Azun : Lot n°1
 - Bassin du gave de Cauterets : Lot n°2
 - Bassin du gave de Gavarnie : Lot n°3

- Objectifs
 - Améliorer la connaissance sur le fonctionnement hydrodynamique des cours d'eau
 - Identifier les points noirs hydrauliques pour lesquels des travaux doivent être programmés dans le cadre du deuxième PAPI
 - D'identifier les ouvrages de protection existants et évaluer ceux relevant de la GEMAPI



Contenu de l'étude

- Contenu de la tranche ferme (18 mois)
 - Etat des lieux, caractérisation du bassin versant
 - Diagnostic :
 - Visites terrain avec base SIG de recensement des ouvrages
 - Analyse hydromorphologique, quantification TS
 - Hydrologie, modélisation hydraulique
 - Description de la situation actuelle
 - Proposition d'aménagement
 - 3 scénarios : solutions GC et/ou basées sur la nature
 - Réalisation d'une AMC
 - Plan de gestion des matériaux
 - Principes d'entretien des ouvrages + cours d'eau
 - Dossier d'autorisation et DIG
- Tranche optionnelle 1 : Moe partielle et dossier d'autorisation environnementale (12 mois)
- Tranche optionnelle 2 : Réalisation du dossier d'étude d'impact pour la Moe (12 mois)
- Tranche optionnelle 3 : Réalisation du dossier d'étude d'impact pour le plan de gestion des matériaux (12 mois)

Organisation

- COFIL à l'échelle des 3 sous-BV:
 - élus (commission GeMAPI, bureau du PLVG, présidents des EPCI)
 - sous-préfecture
 - services de l'Etat (DDT, AFB, DREAL)
 - partenaires financiers
 - Collectivités voisines, SDIS, EDF, SHER, Fédération de pêche, APPMA, ONF-RTM
 - Associations
 - COFIL valide choix proposés par chaque COTECH
- COTECH à l'échelle de chaque sous-bassin
 - Elus de toutes les communes du sous-bassin (1 élu référent sera à désigner au sein de chaque sous-bassin)
 - Partenaires techniques et financiers
 - COTECH donne avis sur rendus de l'étude et prépare l'ordre du jour des COFIL